



Les Belles Mécaniques de Breuilpont



REGLEMENT DU RALLYE DECOUVERTE de « L'Auvergne »

Article 1 : Généralités

La section « Les Belles Mécaniques de Breuilpont » organise du **lundi 11 juin 2018 au soir au vendredi 15 juin 2018 au matin**, un rallye découverte de « L'Auvergne ».

Description de ce rallye

Il se déroule sur la voie publique ouverte à la circulation. Les participants seront accueillis par les organisateurs, directement à l'hôtel (4 étoiles) « Le Clos St Eloi » à Thiers, le lundi 11 juin 2018, à partir de 16h. A leur arrivée, ils recevront la plaque rallye, le road book et le programme détaillé.

Article 2 : Programme envisagé

- Coutellerie,
- Parade sur circuit automobile,
- Visite du musée Michelin,
- Visite d'un château,
- Ballade à travers la chaîne des volcans.

Article 3 : Véhicules autorisés à participer

Les véhicules anciens, immatriculés jusqu'au 31 décembre 1990 seront acceptés. Les organisateurs fixent le nombre de véhicules à 20. Les participants devront être en mesure de présenter les documents suivants :

- permis de conduire,
- carte grise, attestation d'assurance,

Les véhicules devront avoir été vérifiés avant le départ :

- Etat des pneumatiques,
- Vérification de l'éclairage, des feux et essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le Code de la Route,
- Vérification du niveau de liquide de frein,
- Le niveau du bruit devra être conforme à la législation.



Les Belles Mécaniques de Breuilpont



Les véhicules devront être équipés :

- D'un cric,
- D'une roue de secours en état,
- De deux gilets jaunes par véhicule,
- D'un extincteur,

Article 4 : Déroulement

Le parcours est décrit dans un road book.

L'organisateur fournira à chaque équipage une plaque rallye. Elle devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation.

Il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse. Il s'agit d'un rallye « découverte ». Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Préfectoraux et Municipaux des agglomérations traversées. L'itinéraire n'est en aucun cas obligatoire, et les seuls points de rendez-vous sont les lieux touristiques ou de restauration.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs.

Une assistance technique sera assurée pendant le rallye et sur les routes indiquées sur le road-book.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'organisation.

Article 5 : Sanctions

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- Conduite dangereuse, infraction au Code de la Route,
- Non-respect du présent règlement,
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle, etc...
- Non règlement des frais d'engagement.

Article 6 : Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.



Les Belles Mécaniques de Breuilpont



Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout participant, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

Article 7 : Inscription

Les inscriptions accompagnées du règlement signé, du paiement, d'une photo du véhicule engagé, doivent être adressées à :

« LES BELLES MECANIQUES DE BREUILPONT »
SABINE LEVACHER
6, allée des Quatre Arpents
27640 BREUILPONT

Le nombre maximum des équipages engagés est fixé à 20.

Au **15 avril 2018**, si le nombre d'engagés est insuffisant, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les participants seront remboursés de leur engagement.

Clôture des inscriptions : **18 février 2018**

Le montant des frais d'engagement s'entendent pour un équipage de 2 personnes.

Montant de l'engagement :

Les frais d'engagement sont les suivants :

Chambre double :	920 €/2 personnes pour les adhérents
Chambre simple :	650 €/1 personne pour les adhérents
Chambre double :	1100 €/2 personnes pour les non-adhérents
Chambre simple :	800 €/1 personne pour les non-adhérents

Sont inclus :

- La plaque Rallye
- Le road book
- Les sorties et les visites
- Les repas, midi et soir
- Le logement hôtelier en chambre standard,
- Les petits déjeuners.



Les Belles Mécaniques de Breuilpont



Le paiement peut s'effectuer en quatre fois :

Chambre double adhérent : 920 €

- 320 € à l'inscription (acompte initial)
- 3 chèques de 200 €

Chambre simple adhérent : 650 €

- 350 € à l'inscription (acompte initial)
- 3 chèques de 100 €

Chambre double non-adhérent : 1100 €

- 350 € à l'inscription (acompte initial)
- 3 chèques de 250 €

Chambre simple non-adhérent : 800 €

- 320 € à l'inscription (acompte initial)
- 3 chèques de 160 €

Tous les chèques devront accompagner le bulletin d'inscription et le règlement signé. Faute de quoi, l'inscription de l'équipage ne sera pas prise en compte. Tous les chèques seront mis à l'ordre de « **L'Association Familiale de Breuilpont d'Ici et d'Ailleurs** ». Toutes les inscriptions devront nous parvenir au plus tard **le 18 février 2018**. Le chèque d'acompte initial sera encaissé à la date de clôture d'inscription. Les 3 autres chèques seront déposés chaque mois suivant.

Tout participant est considéré comme adhérent, s'il est à jour de sa cotisation 2018 avant l'inscription de ce rallye.

Pour toute annulation de votre inscription avant **le 4 mars 2018**, les chèques réceptionnés vous seront retournés, hors acompte initial, Après cette date, **tous les chèques reçus seront encaissés.**

Pour les participants désirant arriver le dimanche, nous vous laissons libre choix de l'hôtel et du restaurant.

J'accepte ce règlement :

Date :

Signature :